

# Orange : En direct avec les négociations Accord Intergénérationnel, Seniors et Alternants

Montreuil, le 6 novembre 2018

## Après 5 séances de «promenade» la CGT rappelle que les salariés veulent du factuel, pas d'un accord basé que sur des intentions.

Pour mémoire, au départ la Direction souhaitait une négociation uniquement sur le départ des seniors. Nous avons obtenu que l'accord englobe l'ensemble des chapitres de l'intergénérationnel : « intégration, embauche des jeunes, fin de carrière et transmission des savoirs ». Lors de la séance du 26 octobre, nous avançons enfin dans le concret !

### Où en sommes-nous fin octobre?

#### L'aménagement des fins de carrière : Un accord pour 3 ans embarquant les départs en retraite jusqu'au 1er janvier 2025 :

- La reconduction du TPA
- La reconduction du TPS 3 ans (1 an travaillé à 50%) payé 65% pour des périodes de 18 à 36 mois
- La reconduction du TPS 3 ans (2 ans travaillés à 50%) payé 75% pour des périodes de 18 à 36 mois
- Un TPS mécénat dédié, payé 80% sur 2 ans à 50% et sans temps libéré
- L'accessibilité de l'ensemble des TPS au travers du mécénat
- Reconduction de l'ensemble des conditions du précédent accord (possibilité de surcote de 4 trimestres, souplesse pour le télétravail, engagement en faveur de la parentalité, sécurisation du dispositif en cas d'évolution défavorable des conditions de départ en retraite...)



#### La CGT revendique pour les seniors:

- Une prime à l'entrée du TPS 3 65% de 4 mois de SGB
- Un relèvement du minima à 1950€ pour les non-cadres et à 2800 € pour les cadres
- L'attribution systématique de la DG 51 avec un minimum de 6 mois de SGB et des conditions d'attribution homogènes pour tous.
- Plus de sécurisation du parcours professionnel en cas de réorganisation des services pour les salariés à moins de 5 ans de la retraite.



## Engagements insertion des jeunes

**Pour être en phase avec les déclarations de Stéphane Richard, la Direction impose dans cet accord un autre rythme calendrier pour ce chapitre, en particulier pour chiffrer les recrutements sur 2 ans.**

Le Groupe s'engage à réaliser 7 500 recrutements externes en CDI sur la période 2018-2019-2020. Sur ces 7500 nouveaux-nouvelles embauché-e-s en CDI, a minima 1 700 alternant-e-s et stagiaires du Groupe seront recrutés-e-s à l'issue de leur formation.

Le Groupe s'engage, pour la période 2018-2019-2020, à poursuivre sa politique au bénéfice de l'alternance en accueillant un nombre de salarié-e-s en alternance fixé a minima à 5% de l'effectif global CDI du Groupe en France.

Toujours pour la période 2018-2019-2020, le Groupe s'engage à accueillir au moins 2 400 stagiaires chaque année.



***Pour la CGT, une telle proposition reviendrait à borner l'accord par 2 dates (3 ans pour les mesures seniors et un engagement sur 2 ans pour les jeunes). Nous dénonçons cette cavalerie car les engagements en matière d'embauche pour l'année 2018 sont déjà inscrits dans l'accord 2015 à savoir a minima 2200 recrutements !!***

***Cette méthode prouve qu'Orange n'a qu'une vision à très court terme de l'emploi.***

### Le tutorat :

Les salarié-e-s non cadres exerçant une activité tutorale pour des jeunes en contrat d'alternance, bénéficient d'une prime fixe de 375€/an pour leur accompagnement. Cette prime sera abondée de 150 € en cas d'accompagnement de 2 alternants/stagiaires.



***La CGT revendique la même prime pour les cadres.***

*Prochain rendez-vous le 7 novembre*

**La CGT consciente des attentes des salarié-e-s,  
met toute l'énergie nécessaire pour  
tirer cet accord vers le haut.**

Élections CAP/CCP Orange du 4 au 6 décembre 2018

Faire respecter vos droits,  
défendre toutes et tous les salariés-es

